

Axe A	Renforcement de la compétitivité des filières
Volet A.1	Favoriser la cohésion au sein de chacune des filières
Action A.1.1	Animation du réseau des éleveurs ovins lait

FICHE ACTION

- **Résumé de l'action : Outils de communication et temps d'animation technique au service du réseau régional des éleveurs de brebis laitières.**

- **Contexte de l'action – enjeux – réalisations antérieures**

Auvergne-Rhône-Alpes n'est pas un bassin traditionnel de production de lait de brebis. Cependant de plus en plus de porteurs de projet sont attirés par cette filière, notamment en système fromager fermier, et on a pu constater que le nombre d'éleveurs ovins lait progressait rapidement ces dix dernières années au niveau régional.

Ainsi, le travail de recensement effectué permet d'estimer qu'Auvergne-Rhône-Alpes compte en 2018 près de 170 éleveurs de brebis laitières, dont une vingtaine de livreurs de lait, et environ 150 transformateurs fermiers.

Cette filière émergente reste peu structurée, et son environnement technique est réduit.

Sur le périmètre rhônalpin, la réflexion est engagée depuis 2014 avec la petite association des Bergers Fromagers Rhônalpins pour mettre en place un environnement technique favorable au développement de cette filière sur la région.

La démarche retenue consiste à organiser avec la plus grande efficacité possible le peu de moyens disponibles. Il s'agit :

- d'une part de faire des Bergers Fromagers Rhônalpins le point d'ancrage de la filière ovine laitière en Auvergne-Rhône-Alpes. En effet, malgré son nom, cette association a vocation à rassembler largement les éleveurs ovins lait de la région.
- de développer les outils de communication permettant de faire vivre un réseau d'éleveurs très dispersés : réunions téléphoniques, communication par mail, site internet et Forum, rencontres annuelles,...
- d'organiser les échanges entre éleveurs, la diffusion d'informations techniques, la tenue de journées techniques ou de sessions de formation, mais aussi de coordonner les différentes actions techniques du Plan Filière accessibles aux éleveurs ovins lait.

Les actions conduites dans le cadre du CROF caprin-ovin lait de 2015 à 2017 ont montré la pertinence de ce schéma de développement, et l'intérêt de maintenir un temps d'animation technique régionale dédié à la filière ovine laitière.

Objectifs :

- Favoriser les échanges au sein du réseau des éleveurs ovins lait
- Fédérer les éleveurs ovins lait autour de l'association régionale BFRA
- Répondre, au moins en partie, aux attentes techniques des éleveurs par des actions de diffusion, l'organisation d'échanges, la mobilisation d'intervenants extérieurs, ...
- Contribuer à la pérennisation des élevages ovins lait, attirer et accueillir de nouveaux porteurs de projet

■ Description de l'action

1. Animation technique régionale

Cette mission d'animation technique régionale recouvre des tâches variées :

- Suivi permanent du réseau d'éleveurs : suivi du répertoire des éleveurs, mise à jour des cessations d'activité et des installations, répertoire des porteurs de projet connus, mise à jour des fiches éleveurs et de la carte interactive sur le site internet
- Appui au fonctionnement et au développement de l'association BFRA : animation de réunions téléphoniques, organisation de la réunion annuelle des éleveurs, recrutement de nouveaux adhérents, ...
- Gestion des outils de communication : gestion de la boîte mail, administration du Forum du site internet, alimentation et mise à jour du site internet
- Réponse aux différentes sollicitations : parution de petites annonces, demande de stages, demandes d'informations sur la filière, demandes de diffusion d'informations auprès des éleveurs, sollicitations des porteurs de projet, ...
- Diffusion d'informations par mail et via le site internet, d'ordre général, d'ordre technique, ou encore ayant trait à la vie du réseau
- Organisation de temps d'échanges techniques au sein du réseau, valorisation de témoignages, visites d'exploitations, mobilisation d'intervenants techniques extérieurs dans le cadre de journées techniques, organisation de formations
- Relations avec les OPAs : Chambres d'Agriculture, Entreprises de Conseil Elevage, GDS ... et avec les laiteries
- Gestion des demandes d'agrément dans la marque La Région du Goût
- Coordination des différentes actions techniques du Plan Filière accessibles aux éleveurs ovins lait

Depuis le 1^{er} juillet 2016, cette mission d'animation technique régionale est assurée directement par Auvergne-Rhône-Alpes Elevage.

2. Frais d'hébergement du site Internet de BFRA

Le site internet de BFRA a été conçu en 2016, avec l'aide de la Région dans le cadre du CROF caprin-ovin lait : <http://bergers-fromagers.org/>

C'est un outil devenu indispensable pour diffuser, communiquer, susciter les échanges entre éleveurs, les porteurs de projet, et les partenaires de la filière.

Il est donc proposé, au travers du Plan Filière, d'aider l'association BFRA à assurer la gestion du nom de domaine, l'hébergement et la maintenance de son site internet.

- **Porteurs du projet** : Auvergne-Rhône-Alpes Elevage, Bergers Fromagers Rhônalpins.
- **Bénéficiaires de l'action** : les éleveurs ovins lait, leurs partenaires économiques et techniques, les porteurs de projet
- **Partenaires** : Chambres d'Agriculture, Fédération Départementale Ovine de la Drôme, Union des Thônes et Marthod, Brebis Lait Provence, Entreprises de Conseil Elevage, Groupements d'Agriculture Biologique, Institut de l'Elevage
- **Calendrier de l'action** : sur la durée du Plan Filière, de 2018 à 2020.
- **Modalités d'attribution, gestion de l'aide** :
 - Prise en compte :
 1. des coûts d'animation : coûts de personnel salarié de la structure (coûts directs de personnel + 15 %), et le cas échéant : coûts facturés de mise à disposition ou prestations d'animation facturées
 2. des éventuels frais de déplacement liés à l'action
 3. des frais d'organisation des journées techniques, et notamment les coûts des intervenants techniques
 4. des coûts de gestion du nom de domaine, d'hébergement, de suivi des statistiques de visite, voire de maintenance, du site internet de BFRA
 - Subvention à taux : taux de 100 % des coûts éligibles
 - Une part de subvention en attribution directe et une part de subvention reversée aux bénéficiaires finaux par Auvergne-Rhône-Alpes Elevage
- **Justificatifs fournis par les bénéficiaires et publicité de l'action**
 Justificatifs des coûts de personnel engagés, factures pour les prestations et autres coûts directs : coûts des intervenants techniques, coûts d'hébergement du site, ...
 Rapport d'activité rendant compte des actions menées dans le cadre de l'animation technique régionale.
 Le logo de la Région devra être apposé sur tout support de diffusion (invitations, diaporama de réunion, site internet, etc...).

▪ **Evaluation : résultats attendus et valorisation des résultats**

INDICATEURS (de réalisation et de résultats)	
▪ Réseau d'éleveurs ovins lait	Nombre d'éleveurs répertoriés Nombre de porteurs de projet répertoriés
▪ Association BFRA	Nombre d'adhérents Nombre de participants aux rencontres annuelles
▪ Journées d'échanges techniques	Nombre de journées techniques organisées Nombre de participants aux journées techniques

▪ **Budget prévisionnel :**

Nature des dépenses	I/F	Types de coûts	HT ou TTC	Taux d'aide	Répartition annuelle des coûts			TOTAL
					2018	2019	2020	
Animation technique régionale	F	coûts de personnel : coûts directs de personnel + 15 % ou coûts facturés frais de déplacement	HT	100%	13 380 €	13 380 €	13 380 €	40 140 €
Frais d'organisation des journées techniques		prestations et autres coûts directs facturés	HT		800 €	800 €	800 €	2 400 €
Frais hébergement et maintenance site internet BFRA		prestations et autres coûts directs facturés	TTC		320 €	320 €	320 €	960 €
Coût total de l'action					14 500 €	14 500 €	14 500 €	43 500 €
Montant de l'intervention de la Région					14 500 €	14 500 €	14 500 €	43 500 €

- **Co-financements de l'action :** auto-financement des structures bénéficiaires portant l'action (pour la partie des dépenses non prise en charge dans l'assiette de calcul de la subvention).

MODALITES D'INTERVENTION DU CONSEIL REGIONAL POUR L'ACTION A.1.1

Dépense subventionnable : **43 500 €**

Nature de la dépense : **Fonctionnement**

Dépenses éligibles : **coûts d'animation (coûts directs de personnel + 15 %, ou coûts facturés), frais de déplacement liés à l'action, prestations et autres coûts directs facturés, coûts HT ou TTC selon le régime TVA du bénéficiaire**

Taux de la subvention : **100 %**

Porteurs de projet et bénéficiaires de la subvention : **Auvergne-Rhône-Alpes Elevage, Bergers Fromagers Rhônalpins.**

Conditions particulières : **reversement d'une partie des subventions aux bénéficiaires finaux par Auvergne-Rhône-Alpes Elevage**

Base réglementaire : **Régime d'aides exempté SA 40979 (2015/XA) Transfert de connaissances**